

FUTUREMEM

Recommandations de mise en œuvre maturité professionnelle 1 (MP1)

Groupe-cible	Ecoles professionnelles, écoles de maturité professionnelle, offices cantonaux
Auteur	FUTUREMEM
Validation	4.0 le 04.12.2024, HG
Version actuelle	5.01 du 27.05.2025, HG

Suivi des modifications

Version	Modifications, remarque	Responsable
1.0 11.06.2024	Rédaction des recommandations de mise en œuvre MP sur la base des informations et enseignements recueillis. – Les données de base ont été établies dans le cadre de la conception des champs d'apprentissage et servent de base. (Situation au 10.06.2024)	Hansruedi Graf
2.0 17.06.2024	Intégration des commentaires de la consultation au sein de l'équipe de pilotage.	Hansruedi Graf
3.0 24.06.2024	Intégration des commentaires marginaux de la consultation auprès de la CSD/TR EP et validation pour la traduction.	Hansruedi Graf
4.0 02.12.2024	Les chapitres 3 et 4 ont été révisés sur la base des conclusions des séances de validation du 27.11.2024 du lot de travaux (LT) MP. Les chapitres 1 et 2 ont uniquement fait l'objet d'optimisations mineures. Décision: ce document est et reste l'unique et principal document de référence sur le sujet: "Champs d'apprentissage FUTUREMEM dont les apprentis MP1 peuvent en être dispensés". NOTE: les champs d'apprentissage MEM sont actuellement en phase de validation et peuvent encore faire l'objet de modifications ponctuelles. Finalisation prévue: fin du premier trimestre 2025	Hansruedi Graf
5.0 26.05.2025	Chapitre 3.4.1 Calcul – Modèle de dispense MP 1 pour le modèle 2-2-1-1 ajouté. Chapitre 3.6.1 Plans types d'enseignement pour CFC en 4 ans	Tableaux de base: Andreas Schubiger, ajout: Hansruedi Graf
5.1 27.05.2025	Optimisations au chapitre 3.4.1.	Andreas Schubiger, Hansruedi Graf

Table des matières

1	Révision des huit professions MEM: FUTUREMEM	4
1.1	Situation initiale: maturité professionnelle (MP)	4
1.2	Modèles de jours d'école formation initiale.....	4
1.3	Modèles de jours d'école formation initiale et maturité professionnelle	5
1.4	Système modulaire pour l'enseignement par champs d'apprentissage pour le plan d'études des écoles professionnelles et le programme-cadre des cours interentreprises.....	5
1.5	Tableaux des périodes d'enseignement pour les professions MEM et la MP	6
1.6	Enseignement menant à la maturité professionnelle compatible avec tous les modèles de jours d'école	6
2	Conception des champs d'apprentissage et champs d'apprentissage	7
2.1	Conception des champs d'apprentissage	7
2.2	Champs d'apprentissage	7
2.2.1	Champs d'apprentissage intersectoriels.....	8
2.2.2	Champs d'apprentissage interprofessionnels.....	8
2.2.3	Champs d'apprentissage spécifiques à une profession	8
3	Dispense de cours pour les apprentis suivant un enseignement MP.....	9
3.1	Champs d'apprentissage: bases techniques.....	9
3.2	Champs d'apprentissage: anglais technique	9
3.3	Champs d'apprentissage: projets (bases).....	9
3.4	Champs d'apprentissage faisant l'objet d'une dispense.....	9
3.4.1	Calcul – Modèle de dispense MP 1 pour le modèle 2-2-1-1.....	11
3.5	Modèles MP	12
3.6	Planification de l'enseignement des champs d'apprentissage faisant l'objet d'une dispense	12
3.6.1	Plans types d'enseignement pour CFC en 4 ans	13
4	Modèles scolaires maturité professionnelle	15
4.1	Groupe de travail national «LT MP1».....	15
4.2	Recommandations de mise en œuvre maturité professionnelle (MP) – Objectif et perspectives	15
4.3	Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP) de la révision totale	15
5	Autres documents applicables / Bibliographie	16
6	Annexes.....	17

1 Révision des huit professions MEM: FUTUREMEM

Depuis 2018, les deux associations faîtières des huit professions MEM, Swissmechanic et Swissmem, travaillent ensemble sous le titre de projet FUTUREMEM dans le cadre d'une grande révision professionnelle. Sous la direction formelle du SEFRI, les contenus de formation, la mise en œuvre pédagogique et la viabilité future de nos professions ont été minutieusement examinés et établis pour que les objectifs fixés (<https://futuremem.swiss/fr/a-propos-de-la-revision>) puissent être atteints.

Dès le début du projet, plusieurs parties ont attiré l'attention sur l'interface pour tous les apprentis qui suivent en parallèle l'enseignement menant à la maturité professionnelle en plus de leur formation professionnelle initiale. Les initiés savent qu'il existe différents modèles nationaux d'organisation de l'enseignement de la maturité professionnelle parallèlement à l'enseignement des connaissances professionnelles dans les écoles professionnelles.

Les huit professions MEM suivantes sont visées par cette révision:

- | | |
|---|----------------|
| – Automaticienne / Automaticien CFC; | abrégé: AU |
| – Constructrice d'appareils industriels /
Constructeur d'appareils industriels CFC; | abrégé: AA |
| – Dessinatrice-constructrice industrielle /
Dessinateur-constructeur industriel CFC; | abrégé: KR |
| – Electronicienne / Electronicien CFC; | abrégé: ET |
| – Mécanicienne de production / Mécanicien de production CFC; | abrégé: PR |
| – Monteuse-automaticienne / Monteur-automaticien CFC; | abrégé: AM |
| – Polymécanicienne / Polymécanicien CFC; | abrégé: PM |
| – Praticienne en mécanique / Praticien en mécanique AFP (*); | abrégé: MP (*) |

(*) NOTE:

La praticienne en mécanique / le praticien en mécanique AFP ne peut pas suivre l'enseignement menant à la maturité professionnelle. Lors de l'élaboration des possibilités de suivre l'enseignement de MP en parallèle à l'enseignement des connaissances professionnelles à l'école professionnelle, l'accent a été mis sur les formations de 4 ans avec le modèle de jours d'école 2-2-1-1.

1.1 Situation initiale: maturité professionnelle (MP)

La maturité professionnelle est régie par l'«Ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (Ordonnance sur la maturité professionnelle OMP)». La manière dont l'interface avec les formations initiales MEM est actuellement structurée varie selon les cantons et l'organisation des professions nouvellement révisées. – Cette situation de départ hétérogène sert de base pour examiner la faisabilité avec les professions à réviser.

1.2 Modèles de jours d'école formation initiale

Pour les professions MEM, nous distinguons les modèles de jours d'école suivants pour les écoles professionnelles, sans inclure un accent particulier sur la maturité professionnelle.

Modèle: 2-2-1-1, pour les professions **KR; PM; AU; ET** (apprentissage de 4 ans)

Tous les apprentis passent deux jours par semaine à l'école professionnelle durant les deux premières années de formation.

Modèle: 2-1-1-1, pour la profession **AA** (apprentissage de 4 ans)

Tous les apprentis passent deux jours par semaine à l'école professionnelle durant la première année de formation.

Modèle: 1-1-1, pour les professions **PR, AM** (apprentissage de 3 ans)

Tous les apprentis passent un jour par semaine à l'école professionnelle durant les trois années de formation.

Modèle: 1-1, pour la profession **MP** (apprentissage de 2 ans)

Tous les apprentis passent un jour par semaine à l'école professionnelle durant les deux années de formation.

1.3 Modèles de jours d'école formation initiale et maturité professionnelle

L'objectif est que tous les apprentis CFC qui suivent une formation de maturité professionnelle en parallèle à leur formation initiale (MP1) ne passent pas plus de deux jours par semaine en classe pendant toutes les années d'apprentissage.

Cela signifie un jour de formation initiale, axé sur l'enseignement des connaissances professionnelles dans les écoles professionnelles, éducation physique comprise, et un jour d'enseignement menant à la maturité professionnelle.

Ainsi, pour les modèles scolaires 2-2-1-1 et 2-1-1-1, c'est-à-dire pour les formations de 4 ans, des unités d'apprentissage dont les apprentis qui suivent l'enseignement menant à la maturité professionnelle peuvent être dispensés doivent être identifiées.

OMPr, art. 5, alinéa 4: L'enseignement menant à la maturité professionnelle comprend au minimum 1440 périodes d'enseignement.

NOTE: apprentissages de 3 ans et apprentissage de 2 ans.

Pour les apprentissages CFC de 3 ans (PR, AM), l'enseignement parallèle menant à la maturité professionnelle est en principe possible. Cela nécessiterait toutefois une harmonisation des deux plans horaires de la formation initiale et de la maturité professionnelle pour les formations initiales de 3 ans. Etant donné que l'apprentissage de 2 ans (MP) est une formation AFP, ces apprentis ne sont pas autorisés à suivre en parallèle l'enseignement menant à la maturité professionnelle.

1.4 Système modulaire pour l'enseignement par champs d'apprentissage pour le plan d'études des écoles professionnelles et le programme-cadre des cours interentreprises

Lors de l'élaboration du système modulaire pour l'enseignement par champs d'apprentissage, qui a été créé pour les deux lieux de formation que sont l'école professionnelle (EP) et les cours interentreprises (CIE), les domaines de champs d'apprentissage suivants ont été identifiés:

<p>Domaines de champs d'apprentissage</p>	<div style="text-align: right; font-size: small;">  </div> <p>Domaines de champs d'apprentissage pour toutes les professions</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Esquisser des produits en tenant compte des spécifications ▪ Développer et concevoir des produits ▪ Développer des solutions en vue de résoudre des problèmes électroniques d'ordre matériel et logiciel ▪ Interpréter et/ou élaborer de la documentation technique ▪ Modéliser sur CAO ▪ Interpréter et/ou élaborer des commandes et circuits électriques de base ▪ Développer des circuits électroniques de commandes ▪ Raccorder des équipements électriques ▪ Développer et fabriquer des circuits imprimés ▪ Technique des réseaux et technique des capteurs ▪ Technique d'entraînement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programmation et visualisation ▪ Programmation ▪ Programmer un microcontrôleur ▪ Déterminer et utiliser des matériaux ▪ Planifier la fabrication ▪ Réaliser l'usinage ▪ Mesurer et contrôler les pièces usinées ▪ Planifier et réaliser l'assemblage ▪ Maintenir et entretenir les installations ▪ Mettre en service des installations ▪ Actionner des commandes (électro-) pneumatique ▪ Appliquer les bases techniques ▪ Anglais technique ▪ Planifier, superviser et évaluer des projets ▪ Projets transversaux ▪ Travailler dans l'industrie MEM
---	---

1.5 Tableaux des périodes d'enseignement pour les professions MEM et la MP

Les tableaux des périodes d'enseignement pour l'enseignement obligatoire dispensé à l'école professionnelle dans la formation initiale figurent à l'art. 7 des ordonnances sur la formation.

Les périodes d'enseignement à suivre dans le cadre de l'enseignement menant à la maturité professionnelle sont définies dans le plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC-MP).

1.6 Enseignement menant à la maturité professionnelle compatible avec tous les modèles de jours d'école

Dans le cadre de l'identification de la conception des champs d'apprentissage et des champs d'apprentissage associés, nous avons identifié des possibilités permettant d'intégrer l'enseignement menant à la maturité professionnelle à tous les modèles de jours d'école de la formation initiale dans les professions MEM. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet dans les explications suivantes.

Tous les principes directeurs visant à promouvoir la MP peuvent être mis en œuvre. Voir à ce sujet: https://www.sbfi.admin.ch/dam/sbfi/fr/dokumente/2016/11/bm-flexibel.pdf.download.pdf/Flexibilisierung_BM1_FR.pdf et https://www.sbfi.admin.ch/dam/sbfi/fr/dokumente/2017/06/ergebnisbericht-bm1.pdf.download.pdf/bericht_eckwerte_f.pdf

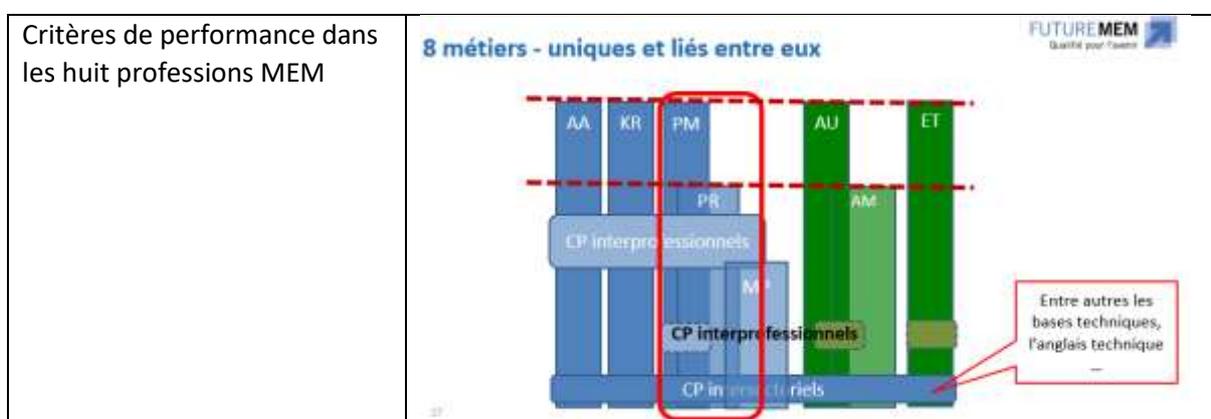
2 Conception des champs d'apprentissage et champs d'apprentissage

En principe, la structure ainsi que les informations pertinentes sur la conception des champs d'apprentissage et les champs d'apprentissage associés sont décrites dans le concept de formation MEM. En voici un résumé:

2.1 Conception des champs d'apprentissage

La conception des champs d'apprentissage donne une vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage des huit professions et de la manière dont ils sont reliés entre eux et dépendent les uns des autres (dans le temps).

Tous les critères de performance énumérés dans les plans de formation sont associés aux champs d'apprentissage au moins à un endroit de la conception des champs d'apprentissage.



2.2 Champs d'apprentissage

Extrait du concept de formation MEM, chapitre 5.1: «Les champs d'apprentissage doivent représenter des extraits du monde du travail et/ou de l'univers quotidien des apprentis. Un champ d'apprentissage est un concept d'enseignement et d'apprentissage repensé qui intègre différents critères de performance de manière coordonnée. ...»



2.2.1 Champs d'apprentissage intersectoriels

Ces champs d'apprentissage sont, comme leur titre l'indique, «intersectoriels». Dans la plupart des cas, les critères de performance (CP) associés sont présents dans les huit professions, mais à des niveaux de performance différents (NP).

Dans les champs d'apprentissage intersectoriels, de nombreuses compétences transversales, en particulier les compétences MEM, sont regroupées. Ceux-ci contiennent très souvent des situations professionnelles axées sur les bases techniques, l'anglais technique et des projets simples.

Les champs d'apprentissage intersectoriels sont désormais identifiés de telle sorte que les champs d'apprentissage sélectionnés ne doivent pas être traités si les apprentis suivent parallèlement l'enseignement menant à la maturité professionnelle.

2.2.2 Champs d'apprentissage interprofessionnels

Les champs d'apprentissage interprofessionnels se concentrent principalement sur des contenus spécialisés et des situations professionnelles spécifiques à la discipline qui concernent plusieurs professions mais pas toutes. Il peut s'agir des thèmes suivants: travail avec le courant électrique, mesure et contrôle, automatisation, etc.

Les champs d'apprentissage appartenant à ce domaine ne peuvent pas faire l'objet d'une dispense, ils doivent également être traités par les apprentis suivant l'enseignement menant à la maturité professionnelle.

2.2.3 Champs d'apprentissage spécifiques à une profession

Ces champs d'apprentissage sont spécifiques à une profession et contiennent des contenus qui doivent être enseignés et appris exclusivement dans cette profession.

Les champs d'apprentissage appartenant à ce domaine ne peuvent pas faire l'objet d'une dispense, ils doivent également être traités par les personnes en formation suivant l'enseignement menant à la maturité professionnelle.

3 Dispense de cours pour les apprentis suivant un enseignement MP

Les explications suivantes précisent les grands thèmes qui incluent des champs d'apprentissage identifiés, avec le nombre de périodes prévues dans l'enseignement en école professionnelle, que les apprentis MP1 ne suivront pas.

3.1 Champs d'apprentissage: bases techniques

Le thème «bases techniques» comprend 13 champs d'apprentissage totalisant 310 périodes. L'enseignement et l'apprentissage de ces champs d'apprentissage se déroulent de manière optimale au cours des deux premières années de formation. La planification temporelle précise dans l'enseignement en école professionnelle, adaptée aux champs d'apprentissage abordés dans les cours professionnels et au plan horaire MP1, relève de la responsabilité de chaque école professionnelle.

Se reporter aux figures des chapitres suivants pour plus de détails.

3.2 Champs d'apprentissage: anglais technique

Le thème «anglais technique» comprend deux champs d'apprentissage de 40 périodes chacun. Il est proposé d'effectuer l'enseignement et l'apprentissage de ces champs d'apprentissages en 2^e année. Niveau de langue A2. La planification temporelle précise dans l'enseignement en école professionnelle, adaptée aux objectifs spécifiques de l'école en matière d'enseignement des langues et au plan horaire de la MP1, relève de la responsabilité de chaque école professionnelle.

Se reporter aux figures des chapitres suivants pour plus de détails.

3.3 Champs d'apprentissage: projets (bases)

Le thème «projets (bases)» comprend 4 champs d'apprentissage de 20 périodes chacun. Le travail dans ces champs d'apprentissage porte sur l'initiation et la mise en place de la gestion de projets simples. La planification temporelle précise dans l'enseignement en école professionnelle, adaptée à l'introduction des méthodes d'apprentissage spécifiques au métier, au traitement de projets simples et au plan horaire de la MP1, relève de la responsabilité de chaque école professionnelle.

Se reporter aux figures des chapitres suivants pour plus de détails.

3.4 Champs d'apprentissage faisant l'objet d'une dispense

Le tableau ci-après présente les champs d'apprentissage disponibles. Ces dix-neuf champs identifiés, principalement axés sur des contenus d'apprentissage fondés sur des bases techniques (mathématiques, physique) avec 320 périodes, incluent également l'anglais technique (niveau A2, 80 périodes) ainsi que l'introduction et le développement de méthodes pour travailler sur des projets simples (80 périodes). Les contenus d'apprentissage sont tous alignés avec le PEC MP. Cela signifie que, dans le cadre du programme MP1, tous les contenus de ces dix-neuf champs d'apprentissage seront également enseignés, ou que les personnes en formation MP1 mettront en pratique des compétences déjà acquises à l'école obligatoire et incluses dans les champs d'apprentissage pour garantir une couverture complète (par exemple, l'utilisation et l'application de Word, Excel, la sécurité informatique, etc.).

Les contenus des dix-neuf champs d'apprentissage concernés par une dispense (480 périodes) ont été analysés afin de vérifier leur cohérence avec les contenus du PEC MP. Ils ne contiennent aucun sujet spécifique à un métier et respectent les limites établies par le PEC MP. Toutefois, certains contenus du PEC MP étant rédigés de manière assez générale, ils requièrent une interprétation, ce qui

peut entraîner des divergences d'analyse. Les champs d'apprentissage ayant été développés par des experts qualifiés et validés par des spécialistes compétents, nous confirmons leur cohérence avec les contenus du PEC MP. Comme déjà mentionné, la structure des champs d'apprentissage MEM repose sur des méthodes de formation orientées vers les compétences opérationnelles. À l'inverse, l'enseignement en MP1 est structuré par discipline, rendant impossible une comparaison directe des méthodes appliquées. La responsabilité des méthodes pédagogiques à utiliser incombe aux enseignants formés sur le plan pédagogique, qui planifient et dispensent les cours.

La planification temporelle précise dans l'enseignement en école professionnelle, en tenant compte des champs d'apprentissage abordés dans les cours professionnels, des exigences internes de l'école et du plan horaire de la MP1, relève de la responsabilité de chaque école professionnelle.

LF - Désignation	-Abréviation	prévu [périodes]	eff. 1 ^{re} an.	eff. 2 ^e an.	eff. 3 ^e an.
Technique du mouvement Base	LFB_Tg_bew_bas	30	30		
Fascination dimensions Base	LFB_Tg_dim_bas	40	40		
Fascination dimensions Avancé 1	LFB_Tg_dim_auf_1 (*E*)	20	20		
Planifier un projet simple	LFB_Pp_ePp	20	20		
Technique du mouvement Avancé 1	LFB_Tg_bew_auf_1	20			
Technique du mouvement Avancé 2	LFB_Tg_bew_auf_2	20			
Fascination dimensions Avancé 2	LFB_Tg_dim_auf_2	30	30		
Planifier, réaliser un projet simple	LFB_Pp_ePr	20	20		
Communiquer en anglais dans un environnement technique 1	LFB_En_BASE1	40		40	
Mystère des forces Base	LFB_Tg_geh_bas	20		20	
Mystère des forces Avancé	LFB_Tg_geh_auf_1	20		20	
Mystère des forces Avancé	LFB_Tg_geh_auf_2	10		10	
Art de l'énergie Base	LFB_Tg_kun_bas	30		30	
De l'idée au produit	LFB_Pp_PE1	20			
Communiquer en anglais dans un environnement technique 2	LFB_En_BASE2	40		40	
Aventure des électrons Base	LFB_Tg_ele_bas (*E*)	40			
Phénomènes thermiques Base	LFB_Tg_wär_bas (*E*)	30			
Phénomènes thermiques Avancé	LFB_Tg_wär_auf	10			
De l'idée à la conception du produit	LFB_Pp_PE2	20			
Champs d'apprentissage avec dispense	Total périodes	480	160	160	0

Légende
LF = champs d'apprentissage
LFB = domaine de champs d'apprentissage
Tg = bases techniques
En = anglais technique
Pp = travailler sur des projets
(*E*) : champ d'apprentissage (LF) actuellement en cours d'élaboration

NOTE: La sélection des champs d'apprentissage (périodes) indiquée est donnée à titre d'exemple et doit être affinée lors du processus de planification en tenant compte de tous les paramètres de détail.

3.4.1 Calcul – Modèle de dispense MP 1 pour le modèle 2-2-1-1

Le tableau suivant présente les bases pour le calcul exemplaire des périodes pouvant faire l'objet d'une dispense. Nous tenons également à souligner que cette base de calcul a valeur de modèle et que, dans la pratique, des modifications des champs d'apprentissage pouvant faire l'objet d'une dispense seront inévitables.

Les chiffres correspondent au nombre de périodes par semestre. Ces valeurs sont basées sur le système modulaire des champs d'apprentissage actuel disponible sur <https://skills.futuremem.swiss/fr/> et tiennent donc compte de la règle d'un maximum de neuf périodes par jour, de l'enseignement de l'éducation physique à raison d'une période par jour scolaire, et d'un maximum de deux jours scolaires avec une formation MP 1 en parallèle.

Professions en 4 ans	DCI	ET	PM	CAI	AU
LFB_Tg	100	100	100	60	100
LFB_Pp	20	20	20	20	20
LFB_En				40	
1^{er} semestre total	120	120	120	120	120
Prévu	120	120	120	120	120
Delta	0	0	0	0	0

LFB_Tg	100	100	100	100	100
LFB_Pp	20	20	20	20	20
LFB_En					
2^e semestre total	120	120	120	120	120
Prévu	120	120	120	120	120
Delta	0	0	0	0	0

LFB_Tg	60	60	60		60
LFB_Pp	20	20	20		20
LFB_En	40	40	40		40
3^e semestre total	120	120	120		120
Prévu	120	120	120		120
Delta	0	0	0		0

LFB_Tg	60	60	60		60
LFB_Pp	20	20	20		20
LFB_En	40	40	40		40
4^e semestre total	120	120	120		120
Prévu	120	120	120		120
Delta	0	0	0		0

3.5 Modèles MP

Dans le cadre de l'élaboration des bases, les modèles MP1 d'écoles sélectionnées ont été recensés. Ces modèles permettent de recueillir des éléments clés ainsi que des suggestions et idées organisationnelles.

Ces cinq modèles sont tous disponibles en annexe.

Nous avons notamment visualisé les cinq modèles MP1 suivants:

1. Modèle MP Winterthur: le classique de 4 ans avec 1 jour de MP1 par semaine, apprentissage de 4 ans 2-2-1-1
2. Modèle MP Goldau: formation MP1 de 3 ans pour les apprentissages de 4 et 3 ans. Début en 2^e année
3. Modèle MP Olten: formation MP1 de 3 ans pour les apprentissages de 4 et 3 ans. Début en 1^{re} ou 2^e année
4. Modèle MP Fribourg (EDM): formation MP1 de 3 ans pour les apprentissages de 4 ans. Ecole des Métiers
5. Modèle MP Bellinzona: formation MP1 de 4 ans pour les apprentissages de 4 ans, toutes les 2 semaines.

Le tableau suivant contient, à titre d'exemple pour le modèle MP n° 1, un résumé de toutes les valeurs clés, avec les indications du nombre de périodes maximal et minimal, y compris l'enseignement de culture générale (ECG) et le sport.

Leçons	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année	
	/ Semaine	/ Année	/ Semaine	/ Année	/ Semaine	/ Année	/ Semaine	/ Année
CP sans MP	13	520	13	520	5	200	5	200
Dispense possible	5 (6)	200 (240)	5 (6)	200 (240)				
CP avec MP	8 (7)	320 (280)	8 (7)	320 (280)	5	200	5	200
ECG Disp.	3	120	3	120	3	120	3	120
Sports	2	80	2	80	1	40	1	40
MP	8 (9)	320 (360)	8 (9)	320 (360)	9	360	9	360
Total	18 (18)	720 (720)	18 (18)	720 (720)	15	600	15	600

3.6 Planification de l'enseignement des champs d'apprentissage faisant l'objet d'une dispense

A ce titre, il convient de faire la distinction suivante:

Enseignement MP1

L'enseignement MP1 est planifié par les écoles ou sections de maturité professionnelle et sert de cadre de référence pour toutes les écoles professionnelles et sections. La planification de l'enseignement MP1 doit pouvoir s'adapter autant que possible aux différentes professions concernées, tout en respectant en priorité les directives du plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP).

Enseignement en école professionnelle

Les périodes d'enseignement dont les apprentis MP1 sont dispensés sont planifiées dans les écoles professionnelles ou les sections des métiers respectifs. Cette planification tient compte de divers paramètres tels que le mélange des professions, les champs d'apprentissage en amont et en aval, le modèle MP, l'ordre chronologique, etc. Ces paramètres varient souvent fortement d'une école ou d'une section à l'autre, ce qui rend impossible l'émission d'une recommandation uniforme à ce sujet. Il convient de noter que la chronologie et les champs d'apprentissage proposés, tels que présentés au chapitre 3.4, sont une recommandation. Le choix des champs d'apprentissage les mieux adaptés à une dispense dépend, comme indiqué, de plusieurs paramètres.

Pour les apprentis qui suivent l'enseignement menant à la maturité professionnelle (MP1), les modèles 2-2-1-1 ou 2-1-1-1 seront remplacés par le modèle 2-2-2-2.

Consultez également le chapitre 1.3 pour plus de détails.

3.6.1 Plans types d'enseignement pour CFC en 4 ans

Vous trouverez ci-dessous les plans types d'enseignement à titre indicatif pour les professions MEM, CFC en 4 ans, 2-2-1-1, DCI, PM, AU, ET et 2-1-1-1, CAI.

Stundenplan Master 1. Semester EFZ 4 Jahre KR; PM; AU; ET

	Schultag 1 (gemeinsam)	Schultag 2 (disp)	BM
Lektion 1	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp	
Lektion 2	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp	
Lektion 3	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp	
Lektion 4	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp	
Lektion 5	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp	
Lektion 6	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp	
Lektion 7	BK berufsspezifisch	ABU	
Lektion 8	Sport	ABU	
Lektion 9	Sport	ABU	

Stundenplan Master 1. Semester EFZ 4 Jahre AA

	Schultag 1 (gemeinsam)	Schultag 2 (disp)	BM
Lektion 1	BK berufsspezifisch	LF Tg; Pp; En	
Lektion 2	BK berufsspezifisch	LF Tg; Pp; En	
Lektion 3	BK berufsspezifisch	LF Tg; Pp; En	
Lektion 4	BK berufsspezifisch	LF Tg; Pp; En	
Lektion 5	BK berufsspezifisch	LF Tg; Pp; En	
Lektion 6	BK berufsspezifisch	LF Tg; Pp; En	
Lektion 7	BK berufsspezifisch	ABU	
Lektion 8	Sport	ABU	
Lektion 9	Sport	ABU	

Stundenplan Master 2. Semester EFZ 4 Jahre AA; KR; PM; AU; ET

	Schultag 1 (gemeinsam)	Schultag 2 (disp)	BM
Lektion 1	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp	
Lektion 2	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp	
Lektion 3	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp	
Lektion 4	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp	
Lektion 5	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp	
Lektion 6	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp	
Lektion 7	BK berufsspezifisch	ABU	
Lektion 8	Sport	ABU	
Lektion 9	Sport	ABU	

Stundenplan Master 2. Semester EFZ 4 Jahre AA

	Schultag 1 (gemeinsam)	Schultag 2 (disp)	BM
Lektion 1	BK berufsspezifisch	LF Tg; Pp	
Lektion 2	BK berufsspezifisch	LF Tg; Pp	
Lektion 3	BK berufsspezifisch	LF Tg; Pp	
Lektion 4	BK berufsspezifisch	LF Tg; Pp	
Lektion 5	BK berufsspezifisch	LF Tg; Pp	
Lektion 6	BK berufsspezifisch	LF Tg; Pp	
Lektion 7	BK berufsspezifisch	ABU	
Lektion 8	Sport	ABU	
Lektion 9	Sport	ABU	

Stundenplan Master 3. Semester EFZ 4 Jahre KR; PM; AU; ET

	Schultag 1 (gemeinsam)	Schultag 2 (disp)	BM
Lektion 1	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp; En	
Lektion 2	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp; En	
Lektion 3	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp; En	
Lektion 4	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp; En	
Lektion 5	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp; En	
Lektion 6	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp; En	
Lektion 7	BK berufsspezifisch	ABU	
Lektion 8	Sport	ABU	
Lektion 9	Sport	ABU	

Stundenplan Master 4. Semester EFZ 4 Jahre KR; PM; AU; ET

	Schultag 1 (gemeinsam)	Schultag 2 (disp)	BM
Lektion 1	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp; En	
Lektion 2	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp; En	
Lektion 3	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp; En	
Lektion 4	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp; En	
Lektion 5	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp; En	
Lektion 6	BK berufsspezifisch	LFTg; Pp; En	
Lektion 7	BK berufsspezifisch	ABU	
Lektion 8	Sport	ABU	
Lektion 9	Sport	ABU	

4 Modèles scolaires maturité professionnelle

Chacun sait qu'il existe différents modèles scolaires et différentes situations concernant l'enseignement de la maturité professionnelle, l'enseignement en école professionnelle en tant que tel, ainsi que la combinaison de ces deux formes scolaires et leur organisation.

Les représentants de FUTUREMEM sont d'avis que les possibilités de délimitation décrites précédemment permettent toujours de gérer la grande hétérogénéité dans la mise en œuvre.

Néanmoins, d'autres mesures seront prises, comme suit:

4.1 Groupe de travail national «LT MP1»

Un groupe de travail national intitulé «LT BM1» a été institué en collaboration avec des représentants des écoles de MP, désignés par la CSD/TR EP, et des représentants de la CSFP. Ce groupe réunit des participants issus de divers systèmes et combinaisons scolaires, ainsi que des offices de formation professionnelle de toute la Suisse. Dans ce contexte marqué par la diversité des perspectives, une analyse approfondie a été menée par les représentants des écoles sur la faisabilité des champs d'apprentissage faisant l'objet d'une dispense, en lien avec la planification de la MP1. Les principaux résultats et conclusions de cette analyse sont synthétisés dans le chapitre 3.

4.2 Recommandations de mise en œuvre maturité professionnelle (MP) – Objectif et perspectives

Les résultats des présentes recommandations de mise en œuvre pour la maturité professionnelle (MP) ont été examinés et ajustés par le groupe de travail, comme décrit au chapitre 4.1.

4.3 Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP) de la révision totale

Tous les experts du groupe de travail national «LT MP1» (chapitre 4.1) s'accordent à dire que le PEC MP révisé, qui devrait entrer en vigueur en 2026, n'aura aucune influence sur les champs d'apprentissage pouvant faire l'objet d'une dispense ni sur leurs contenus.

5 Autres documents applicables / Bibliographie

- Ordonnance sur la maturité professionnelle OMPr
- Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP)
- 8 ordonnances du SEFRI sur la formation professionnelle initiale
- 8 plans de formation relatifs à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale
- Concept de formation MEM
- Plan d'études pour les écoles professionnelles

6 Annexes

Les éléments suivants peuvent être consultés dans l'annexe.

1. Modèle MP Winterthur: le classique de 4 ans avec 1 jour de MP1 par semaine, apprentissage de 4 ans 2-2-1-1
2. Modèle MP Goldau: formation MP1 de 3 ans pour les apprentissages de 4 et 3 ans. Début en 2^e année
3. Modèle MP Olten: formation MP1 de 3 ans pour les apprentissages de 4 et 3 ans. Début en 1^{re} ou 2^e année
4. Modèle MP Fribourg (EDM): formation MP1 de 3 ans pour les apprentissages de 4 ans. Ecole des Métiers
5. Modèle MP Bellinzona: formation MP1 de 4 ans pour les apprentissages de 4 ans, toutes les 2 semaines